

Lettre d'information

JUIN 2018

EDITO

Cette lettre d'information estivale est l'occasion de vous présenter un bilan synthétique des actions menées par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Afin de toujours mieux répondre aux attentes des agriculteurs, des forestiers, des collectivités, la Chambre d'agriculture a renforcé ses compétences afin d'être de plus en plus présente dans le conseil technique et économique. La création d'une équipe élevage interdépartementale Isère/Drôme illustre bien cette dynamique. Nous avons axé notre accompagnement vers un retour à l'agronomie, vers des changements de pratiques, vers une gestion de la ressource en eau, toujours dans l'objectif d'une augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations. L'installation des jeunes agriculteurs, l'accompagnement des publics fragiles, l'appui au développement des exploitations sont des axes stratégiques d'intervention.

Proximité et partenariat ont été au cœur de notre politique : nous avons amplifié notre rapprochement avec les intercommunalités, poursuivi nos actions de développement territorial, agit au sein des

stratégies de planification du foncier et plus que jamais investi dans les dynamiques partenariales. Notre implication au sein du Pôle Alimentaire en est un bel exemple.

Je tiens enfin à remercier les membres élus et nos équipes techniques dont le travail accompli durant ce mandat a permis de redresser les comptes de la Chambre d'agriculture et d'atteindre l'équilibre financier.

La Chambre d'agriculture se doit d'accompagner toutes les agricultures, quelle que soit la filière, le mode production et le circuit de commercialisation, pour renforcer l'économie des exploitations agricoles.

Jean Claude DARLET
Président de la Chambre
d'agriculture de l'Isère

réalisons l'ssociations nos talents
agriculture de demain

Retrouvez nos actualités sur :
www.isere.chambres-agriculture.fr

Pour vous abonner à nos newsletters techniques : accueil@isere.chambagri.fr



FLASH INFO AMBROISIE

➤ Observations
et préconisations
d'interventions d'avril à
septembre



MINUT'AGRO ³⁸

➤ L'actu technique et
agronomique au bon
moment de la saison
culturale



FLASH ELEVAGE

➤ L'actu technique
et réglementaire de
l'équipe élevage



LA NOTE BIO

➤ Bulletin
d'information et de
conseil en maraîchage
biologique



L'agriculture

Illustration en quelques actions



Accompagnement technico-économique des agriculteurs

→ **CRÉATION EN 2015 DE DEUX ÉQUIPES TECHNIQUES DRÔME ISÈRE POUR RENFORCER LE CONSEIL TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE**

Une équipe élevage (bovins lait & viande, ovins, caprins lait, transformation fromagère, volailles fermières & hors-sol, équins, élevages bio)

90 éleveurs accompagnés depuis 2016 sur l'autonomie alimentaire (diagnostics et visites) | 1300 éleveurs destinataires du bulletin technique Flash Elevage

5 syndicats d'éleveurs animés

Une équipe productions végétales (arboriculture, maraîchage, viticulture, nuciculture)

370 maraîchers destinataires des bulletins d'avertissement et du bulletin conseil en maraîchage biologique | 375 nuciculteurs destinataires du bulletin technique noix

conseil individuel auprès des maraîchers du groupement Isère Drôme GMID

→ **230 RDV DUO (RÉALISÉS DEPUIS 2016) DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX FILIÈRES EN CRISE (LAIT, VIANDE ET GRANDES CULTURES)**

Alliant les compétences techniques et économiques de deux conseillers, cet accompagnement a permis aux agriculteurs d'identifier des actions pouvant être engagées immédiatement dans le but d'améliorer leurs pratiques, marges et résultats économiques : **conduite du troupeau, autonomie alimentaire, meilleure valorisation du produit, restructuration de la dette et gestion de trésorerie à court terme.**

57 PROJETS BÂTIMENTS ACCOMPAGNÉS EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE | 800 à 1000 EXPLOITATIONS ACCOMPAGNÉES CHAQUE ANNÉE POUR LES DÉCLARATIONS PAC

400 AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ ACCOMPAGNÉS VIA LA DÉMARCHE SILLON DAUPHINOIS (PARTENARIAT MSA) | 50 RDV INNOV'ACTION : RENCONTRES ENTRE AGRICULTEURS SUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A L'ÉCHANGÉ DE PRATIQUES/TECHNIQUES INNOVANTES

20 EXPLOITATIONS (ÉLEVAGE ET MARAÎCHAGE, GRANDES CULTURES, BIO ET CONVENTIONNELLES) SUIVIES POUR LA PRODUCTION DE RÉFÉRENCES TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES



Contribuer au développement des filières, de leurs acteurs et de leurs outils

→ **ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE, LA CRÉATION DE MAGASINS DE PRODUCTEURS ET LE SUIVI POST-OUVERTURE**

1^{er} département de France avec 8 Points de Vente Collectifs | 23 points de vente collectifs créés depuis 2013

→ **ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES DE VALORISATION POUR LES FILIÈRES LAITIÈRES ET VIANDE AVEC LA MISE EN PLACE D'ACTIIONS SUR LA SEGMENTATION DES FILIÈRES**

- valorisation du lait de montagne en Sud Isère avec les Hautes-Alpes,
- valorisation de l'IGP Saint Marcellin,
- lancement de la démarche IGP Saint Félicien
- mise en place de marchés segmentés avec Eleveurs de saveurs iséroises (viande bovine) et Viandes agro-pastorales (viande ovine)

→ **PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

- pilotage et mise en place de la déclinaison départementale du plan bio régional
- conseils individuels et collectifs auprès des agriculteurs et accompagnement à la conversion : diagnostics, formation, journées techniques, conseil technique ...

256 nouvelles fermes engagées en bio depuis 2013 | 11 journées techniques sur l'agriculture biologiques (2017)

45 rencontres infos BIO en 2017 (RDV individuels pour les agriculteurs se questionnant sur leur conversion)

- mise en place de collecte de lait bio et de filières bio sur les productions végétales.

33000 VISITEURS DANS LES FERMES LORS DE L'OPÉRATION PRENEZ LA CLÉ DES CHAMPS CHAQUE PREMIER WEEK-END DE MAI

80 PRODUCTEURS ADHÉRENTS À BIENVENUE À LA FERME (MARQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR LES PRODUITS FERMIS ET L'AGRITOURISME)

70 SESSIONS DE FORMATION SUR LA TRANSFORMATION FERMISÈRE

30 à 40 INSTALLATIONS EN CIRCUITS COURTS ACCOMPAGNÉES PAR AN



Assurer le renouvellement des exploitations, développer l'emploi agricole et la qualité de vie des actifs

→ **AUGMENTATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS SUITE À LA REVALORISATION DE LA DJA**

- 53 projets ont bénéficié de cette aide en 2017 (contre 37 en 2015 et 2016) avec une majorité dans l'élevage et plus de la moitié en zone de montagne. 70% de ces nouveaux agriculteurs s'installent en société. 45% ont choisi le mode de production agriculture biologique. Les 2/3 commercialisent tout ou une partie de leur production en circuits courts. 1/3 sont des femmes et 60% ne sont pas issus du milieu agricole.

→ **UN DISPOSITIF TRANSMISSION TERRITORIALISÉ QUI ACCUEILLE 250 CÉDANTS PAR AN** au Point Accueil Transmission.

→ **DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PARTAGÉ EN PARTENARIAT AVEC AGRIEMPLOI38 ET LES SERVICES DE REMPLACEMENT**

→ **CRÉATION EN 2017 D'UNE MISSION DE DÉVELOPPEUR APPRENTISSAGE PARTAGÉ AVEC LES SAVOIE**

2700 entreprises prospectées | 1334 contrats d'apprentissage enregistrés depuis 2012.

82 contacts pris et 66 offres de contrats d'apprentissage recueillis (en 2017)

400 CANDIDATS À L'INSTALLATION ACCUEILLIS AU POINT ACCUEIL INSTALLATION CHAQUE ANNÉE

80 à 100 SESSIONS DE FORMATION COURTES POUR 800 À 1000 AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES CHAQUE ANNÉE

100 CANDIDATS/AN ENVIRON RÉALISENT UN PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

370 CRÉATIONS D'ENTREPRISE AU CFE/AN

30 à 40 OFFRES D'EXPLOITATION/AN INSCRITES AU REPERTOIRE DÉPARTEMENTAL INSTALLATION

3 CÉRÉMONIES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX AGRICULTEURS «LES GAÏA DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN AGRICULTURE»



Préserver le foncier agricole et maintenir le potentiel économique agricole de l'Isère

La consommation du foncier agricole est de 700 à 800 ha par an (contre 1200 ha au début des années 2000.)

→ **RÉDUCTION DES SURFACES DÉDIÉES À L'URBANISATION DANS L'ENSEMBLE DES PLU ET PLUi** avec 100 avis par an sur les PLU, PLUi et ScoT : réduction de 10 à 50 ha/PLU

→ **SUIVI DU PROJET DE LA PLAINE DE SAINT EXUPÉRY POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DU FONCIER AGRICOLE :**

- rendu d'un avis défavorable en 2013,
- rédaction en 2016 d'une feuille de route agriculture.

→ **5 PROJETS DE PAEN¹ ET ZAP² POUR PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE**

- PAEN¹ : 1 au Touvet, 1 en cours sur Sassenage et sur la CAPI³.
- ZAP² : 2nde ZAP² créée sur Chatte en 2014 - 1 ZAP² en cours de création sur Saint Prim.

→ **4 PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE POUR UN MONTANT TOTAL DE 258 000 EUROS :**

L'aménagement de l'abattoir du Fontanil | 1 légumerie | 2 points de vente collectifs

2 nouvelles collectivités adhérentes (Communauté de communes des Vals du Dauphiné, Vienne Condrieu Agglomération)

1 CRÉATION D'AFA⁴ ET UNE SECONDE EN COURS

4 CRÉATIONS D'AFP ACCOMPAGNÉES

9 ÉTUDES DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

70 HECTARES CONCERNÉS PAR LA RESTRUCTURATION FONCIÈRE SUR AOSTE : ÉCHANGE À L'AMIABLE DE PARCELLES ENTRE 6 EXPLOITATIONS

15 CONVENTIONS D'ENGAGEMENT VOLONTAIRES SIGNÉES ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LES CARRIERS POUR UN RÉAMÉNAGEMENT AGRICOLE DE QUALITÉ

3 PROJETS DE RECONQUÊTE DES FRICHES



Contribuer à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources naturelles

→ **SÉCURISATION DE L'IRRIGATION POUR 25 000 HA AVEC LA MISE EN PLACE DE L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE**

La désignation (fin 2013) de la Chambre d'agriculture en tant qu'OUGC, permet de conserver la compétence de gestion des volumes agricoles. 2018 est la 1^{ère} année de mise en oeuvre par le biais d'une autorisation unique pluriannuelle de volume attribué à l'OUGC pour 10 ans : volumes négociés sur chaque bassin pour permettre une poursuite voir un développement de l'irrigation dans le respect des milieux naturels.

Amélioration/économies d'eau | 30 projets accompagnés | 1408 ha irrigués | 2 434 587 €

Création réseaux/extension/optimisation | 8 projets accompagnés | 1982 ha irrigués | 7 653 200 €

→ **UN CONSEIL TECHNIQUE EN AGRONOMIE RENFORCÉ POUR ADAPTER LES PRATIQUES ET RÉDUIRE LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

- Accompagnement de 6 groupes d'agriculteurs vers la réduction des phytosanitaires dans le cadre d'Ecophyto :

3 groupes DEPHY (polyculture élevage/grandes cultures/nuciculture) | 3 groupes «30 000» (maraîchage/nuciculture/grandes cultures)

- conseil technique via 50 bulletins techniques (Minut'Agro, Flash Infos Ambroisie) envoyés à près de 2000 agriculteurs sous forme de newsletters depuis 2016

- 200 plans de fumure réalisés chaque année
- accompagnement du groupe Isère Sol Vivant sur le travail du sol et les techniques alternatives.

1 CAMPAGNE DE COMMUNICATION DÉPARTEMENTALE SUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE, METTANT EN AVANT LE RÔLE DES AGRICULTEURS

9 PROJETS AGRICULTURE ET CLIMATIQUES ACCOMPAGNÉS

34 COMMUNES RETIRÉES DU ZONAGE ZONES VULNÉRABLES DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DES MESURES DES 5^e ET 6^e PROGRAMMES D'ACTIIONS DIRECTIVE NITRATE.

536 AGRICULTEURS FORMÉS À CERTIPHYTO



Être acteur et partenaire dans les dynamiques de développement des territoires

→ **12 CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES INTER-COMMUNALITÉS :**

- Définition commune des actions à réaliser en croisant le projet politique local et la vision de terrain de la Chambre d'agriculture pour répondre aux attentes des agriculteurs.

→ **DES PROJETS TECHNICO-ÉCONOMIQUES COLLECTIFS ANNUELS TERRITORIALISÉS**

Exemples : 100 exploitations concernées par des projets collectifs d'unités de méthanisation valorisant les effluents d'élevage | 600 tonnes de pneus usagés collectés en Nord-Isère et en Bièvre | 1 nouvelle collecte de lait organisée en Sud Isère avec BIOLAIT

- et aussi sur l'autonomie alimentaire, la valorisation des produits en restauration hors domicile ou en magasins de producteurs

→ **DES INITIATIVES ET PROJETS INNOVANTS RENFORCANT LES LIENS ENTRE AGRICULTEURS, ET ENTRE AGRICULTEURS ET HABITANTS**

- accueil des jeunes installés sur un territoire, échanges de pratiques entre agriculteurs ...
- soirées spectacle-débat, accueil d'élus sur des exploitations, charte de bien vivre ensemble...

2015 ANNÉE DE CRÉATION DU COMITÉ DE TERRITOIRE L'ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DU VOIRONNAIS

2 EMPLOIS AGRICOLES, PARTAGÉS ENTRE PLUSIEURS EXPLOITATIONS D'UN MÊME TERRITOIRE AVEC L'APPUI D'AGRIEMPLOI (OISANS, BELLEDONNE)

11 COMITÉS DE TERRITOIRE⁵ TRAVAILLANT EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (CONVENTION CADRE)

¹PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbain
²ZAP : zone agricole protégée
³CAPI : Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
⁴AFA : Association Foncière Agricole Autorisée
⁵associations locales d'agriculteurs, d'élus et de socio-professionnels. Un conseiller de la Chambre d'agriculture est mis à disposition de chaque comité de territoire à travers une convention, pour animer l'association et accompagner ses projets

La forêt et le bois

→ **DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT ISÉROISE ET CRÉATION D'UN SERVICE FORÊT INTERDÉPARTEMENTAL (ISÈRE, SAVOIE-MONT BLANC, ARDÈCHE) DEPUIS 2016**

Actions menées :

- conseil auprès des propriétaires forestiers privés pour réaliser des diagnostics des peuplements, regrouper les propriétaires et structurer le foncier forestier.
- animation sur la mobilisation du bois pour organiser des chantiers collectifs d'exploitation
- animation de projets de desserte forestière
- accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'agroforesterie ou de valorisation du bois.

6 ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ANIMÉES

55 CHANTIERS DE MOBILISATION DU BOIS (36 000 M³, 630 HA, 485 PROPRIÉTAIRES)

3 CHANTIERS DE DESSERTE FORESTIÈRE RÉALISÉS

24 PROJETS DE DESSERTE EN COURS D'ANIMATION

Les actions de la Chambre d'agriculture de l'Isère sont soutenues notamment par : le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat, l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le CASDAR (Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural), les collectivités territoriales.



IS(H)ERE : une marque pour mettre en valeur la production agricole iséroise

Le Pôle Agroalimentaire isérois qui regroupe le Département, la METRO, le Pays Voironnais, et potentiellement d'autres intercommunalités, et les chambres consulaires dont la Chambre d'agriculture, s'est donné pour objectif de structurer les filières agro-alimentaires à l'échelle du département. La création de la marque Is(h)ere va offrir une visibilité à la démarche.

La marque Is(h)ere portera des valeurs fortes auprès des consommateurs en leur garantissant, au travers d'un règlement d'usage conçu avec les professionnels des filières et une charte négociée avec l'INAO :

- **la provenance territoriale** : des produits bruts cultivés ou élevés en Isère, des produits transformés à base de produits isérois en majorité
- **la qualité** : avec un engagement des producteurs sur leurs conditions de production à partir de 2019
- **la juste rémunération des agriculteurs** pour les produits concernés : un prix rémunérateur pour l'agriculteur prenant en compte les coûts de production, négocié avec lui

La marque Is(h)ere s'adresse aux producteurs désireux de mettre en avant la provenance locale de leurs produits, en particulier pour des débouchés indirects : grossistes, grandes et moyennes surfaces, épiceries... La marque agréée les produits et non les exploitations.

Pour faire la demande d'obtention de la marque, un dossier est à présenter pour chaque produit, indiquant les caractéristiques du produit, sa provenance, ses conditions de production, ses lieux de transformation et conditionnement le cas échéant, la composition des produits transformés. Les agriculteurs ayant déjà la marque Bienvenue à la Ferme pourront obtenir automatiquement la marque Is(h)ere.

Un comité d'agrément constitué de membres représentants l'ensemble de la filière agroalimentaire statue ensuite sur l'éligibilité des dossiers. 119 produits agréés aux 2 premiers comités d'agrément. Prochain comité : en septembre.

Cas particuliers des produits AOP et IGP :

Tout produit qui bénéficie d'un Signe officiel d'Identification de l'origine français (Appellation d'Origine Contrôlée) et européen (Indication Géographique Protégée, Appellation d'Origine Protégée), dont une partie de la zone géographique définie est en Isère, est exclu de la marque car il présente déjà une garantie d'origine. Il pourra cependant bénéficier du partenariat de promotion collective établi entre les ODG (organismes de défense et de gestion) et la marque.

2 questions à Pascal Denolly, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère :

→ QUELLE IMPLICATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU SEIN DU PÔLE AGROALIMENTAIRE ?

La réflexion autour de la création du pôle agroalimentaire a démarré en réponse à la crise agricole en 2015. Les responsables agricoles ont vu le pôle comme un outil pour organiser les filières de proximité et ainsi contribuer à l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Au sein du pôle, sont rassemblés tous les acteurs des filières : entreprises de l'amont et de l'aval, distributeurs, consommateurs, chambres consulaires et collectivités.

Le rôle de la Chambre d'agriculture, c'est d'organiser la partie amont de la filière avec les agriculteurs convaincus de cette démarche collective porteuse d'avenir.

Comme par exemple avec l'association Eleveurs de saveurs iséroises, qui commercialise de la viande dans différents segments de distribution.

→ QU'EST CE QUE CETTE NOUVELLE MARQUE TERRITORIALE VA APPORTER AUX PRODUCTEURS ISÉROIS ?

La marque Is(h)ere, c'est le marqueur final pour des produits de provenance iséroise, de qualité et permettant une juste rémunération des agriculteurs. C'est la seule marque territoriale qui la garantisse.

Elle va apporter de la lisibilité à la production iséroise auprès des consommateurs et aussi auprès des touristes. Ceux-ci pourront, en connaissance de cause, réaliser un achat citoyen.

Elle va fédérer toutes les initiatives mettant en avant nos produits. Elle va générer le sentiment d'appartenance à «l'excellence» de l'Isère et de ses territoires.

Agriculteurs ou consommateurs, soyons fiers de nos produits isérois !





Vous cherchez une information, un conseil, un accompagnement, une formation ...

Contactez nos équipes !

➔ **AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Tél. 04 76 20 67 89

➔ **AGRI EMPLOI**

Tél. 04 76 20 67 34

➔ **AGRITOURISME**

Tél. 04 76 20 67 42

➔ **AGRONOMIE**

Tél. 04 76 20 67 06

➔ **AMÉNAGEMENT | FONCIER | URBANISME**

Tél. 04 76 20 68 98

➔ **APPRENTISSAGE**

Tél. 04 76 20 67 57
9h-12h sauf le mercredi

➔ **BÂTIMENTS**

Tél. 04 74 83 25 01

➔ **CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES**

Tél. 04 76 20 67 20
9h-12h : lundi, jeudi, vendredi
14h-17h : mardi

➔ **COMMERCIALISATION**

Tél. 04 76 20 67 42

➔ **CONTRÔLE PULVÉRISATEUR**

Tél. 04 76 20 67 06

➔ **DÉCLARATION PAC**

Tél. 04 76 20 67 69

➔ **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Tél. 04 74 83 25 00

➔ **ÉNERGIE**

Tél. 04 76 20 67 35

➔ **FORÊT**

Tél. 04 76 20 68 68

➔ **FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES SALARIÉS AGRICOLES**

Tél. 04 76 20 68 20

➔ **IRRIGATION / ÉROSION**

Tél. 04 76 93 78 74

➔ **JURIDIQUE**

Tél. 04 76 20 67 33
Permanence Foncier Droit Rural
lundi et vendredi de 10h à 12h

➔ **NOIX**

Tél. 04 76 93 79 56

➔ **POINT ACCUEIL INSTALLATION**

Tél. 04 76 20 67 01
lundi, mardi et jeudi matin

➔ **POINT ACCUEIL TRANSMISSION**

Tél. 04 76 20 67 72

➔ **PRODUCTIONS ANIMALES**

Tél. 04 74 83 25 01

➔ **PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

Tél. 04 76 20 67 05

➔ **PUBLIC FRAGILE**

Tél. 04 76 93 79 56

➔ **STRATÉGIE D'EXPLOITATION**

Tél. 04 76 20 67 05

➔ **TRANSFORMATION FERMIÈRE**

Tél. 04 74 83 25 01

➔ **VITICULTURE**

Tél. 04 76 20 67 42

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE

40 av Marcelin Berthelot
CS 92608

38036 GRENOBLE Cedex 2

accueil@isere.chambagri.fr

Tél. 04 76 20 68 68

CHATTE

385 A, rte de Saint Marcellin
38160 CHATTE
Tél. 04 76 20 68 68

LA MURE

34-36, avenue des Plantations
Route de Ponsonnas
38350 LA MURE
Tél. 04 76 20 68 68

LA TOUR DU PIN

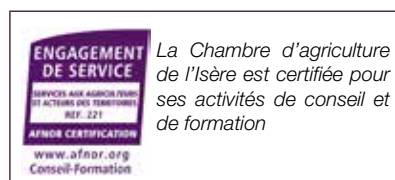
7, place du Champ de Mars
38110 LA TOUR DU PIN
Tél. 04 74 83 25 00

ST ETIENNE DE ST GEOIRS

15, rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Tél. 04 76 93 79 50

VIENNE

27 rue Denfert Rochereau
38200 VIENNE
Tél. 04 76 20 68 68



La Chambre d'agriculture de l'Isère est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

